

République Française
Département : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Saint-Gaudens
SAINT ANDRE - COMMUNE - 31

Procès verbal

Le mardi 27 janvier 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de David CASTETS.

Secrétaire de la séance : Anelise CHASSOT

Présents : Eliane RAULET, David CASTETS, André FORT, Patrice CASTEX, Anelise CHASSOT, Patrick RECH, Christophe BAYLE, Michel BORALI, Marie BECHET, Francis FAURE

Représentés :

Absents et excusés : Chantal GARDERE

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- Subvention Amende police 2026
- Avis d'arrêt de la révision général du PLUi des Terres d'Aurignac
- Délibération pour constitution de servitude - réseau pluvial
- NBI pour salarié
- Tarification affouage communal

- Point les locations
- Point Bilan financier
- Point sur l'affouage
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Avis de la commune de ST ANDRE suite au projet d'arrêt de la révision générale du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire) des Terres d'Aurignac de la communauté de communes coeur et Coteaux du Comminges (N° DE_003_2026)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-15 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025 arrêtant le projet de la révision générale du PLUI des Terres d'Aurignac de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges ;

Vu le projet de la révision générale du PLUI des Terres d'Aurignac arrêté ;

Considérant que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la commune de SAINT ANDRE

membre de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, peut émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement.

Monsieur le Maire détaille les pièces réglementaires du PLUi Infra Terres d'Aurignac :

- Le règlement écrit commun au territoire du PLUi Infracommunautaire Terres d'Aurignac (pièce 4A du dossier de PLUi Infracommunautaire arrêté) ;
- Le règlement graphique (zonage) précisant des prescriptions spécifiques et divisant le territoire communal en zones urbaines, agricoles, naturelles et à urbaniser (à supprimer si la commune n'est pas concernée par une zone à urbaniser AU) (pièce 4B du dossier de PLUi Infracommunautaire arrêté) ;
- Les OAP sectorielles (pièce 3B du dossier du PLUi Infracommunautaire arrêté) et les OAP thématiques « trame verte et bleue et paysages » et « bio climatisme et énergies renouvelables » s'appliquant sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de donner un avis :

Favorable aux OAP et dispositions du règlement concernant la commune dans le projet de PLUi Infracommunautaire Terres d'Aurignac arrêté.

Conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, l'avis défavorable émis par la commune imposera au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges de délibérer à nouveau sur le projet de PLUi Infra Terres d'Aurignac arrêté, après éventuelles modifications prenant en compte l'avis de la commune

Délibération : adoptée

TARIFICATION AFFOUAGE (N° DE_004_2026)

Le Maire expose à l'assemblée que les coupes du bois communal sont terminées

Cette coupe va être mise en vente aux particuliers en lot de 4 stères

Les acheteurs devront récupérer eux même le lot à l'endroit qu'il est entreposé. Une fois le numéro de lot indiqué aux intéressés la commune se décharge de toute responsabilité.

La tarification est unique : la stère est de 50€ soit 200€ le lot de 4 stères

Oui cet exposé le conseil municipal accepte

- les modalités de vente de l'affouage communal
- le prix du stère de 50€ soit 200€ le lot de 4 stères

Délibération : adoptée

SUBVENTION AMENDE DE POLICE 2026 (N° DE_001_2026)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de déposer une demande de subvention d'amende de police pour 2026

Le Maire précise qu'il faudrait prévoir un montant des travaux HT de 30 000 €

Le Maire précise également que cette subvention permettra de faire les travaux suivants :

- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontal

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour

- demander cette subvention
- réaliser ces travaux nommés ci-dessus

Délibération : adoptée

AUTORISATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE (N° DE_002_2026)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun que la commune souhaite faire bénéficier d'une servitude la parcelle cadastrée section D n° 263 propriété de Mme BECHET Marie née BUNO afin d'assurer l'entretien régulier d'un fossé et buses en limite de leur propriété, ou le réseau pluvial communal s'écoule.

Conformément à la réglementation du service de la publicité foncière de Muret, chaque propriétaire devra consentir à une servitude sur les parcelles dont il est propriétaire.

La servitude ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Un acte authentique doit être établi en la forme administrative à l'article L1311-13 du Code Général des collectivités Territoriales.

Le Maire recevra et authentifiera cet acte. L'acte sera publié au Service de la Publicité Foncière de Muret rendant ainsi la servitude opposable à tous.

La mission de la rédaction de cet acte est confiée au cabinet Philae Conseil situé 51 Avenue François Mitterrand 31800 ST GAUDENS

La rémunération de la mission sera à la charge exclusive de la commune de St André pour un montant de 504€ TTC

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour

- Préparer cet acte de constitution de servitude et son enregistrement

Délibération : adoptée

David CASTETS
Président de séance

Anelise CHASSOT
Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Délibérations : vu pages supérieures

NBI pour les salariés : un arrête est pris pour la réévaluation de bonification de l'indice

Points sur les locations :

- **Maison LAPORTE : Etats des lieux, remises des clés et entrée de la nouvelle locataire samedi 31/01/26**
- **Le changement de porte de bois est prévu**
- **Maison en face de la mairie : à louer 600€, il faut reprendre les joints des tours fenêtres**

Lecture et point du bilan financier

Point sur l'affouage : beaucoup de demandes, voir si possible nouvelle répartition pour équilibrage des lots

Questions diverses :

- **Voir pour plan de sauvegarde, répertorier matériel**
- **Faire appel service responsable pour problème couvercles poubelles sur 2 sites**
- **Vérifier état sanitaire ancien vestiaire de l'école**

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23h15